

**ACCORD
ENTRE
LE CANADA
ET
LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE
CONCERNANT LA PROMOTION ET LA PROTECTION
DES INVESTISSEMENTS**

LE CANADA ET LA REPUBLIQUE DE SERBIE (ci-après dénommés les « Parties »),
RECONNAISSANT que la promotion et la protection des investissements effectués par les investisseurs d'une Partie sur le territoire de l'autre Partie sont propres à stimuler une activité économique mutuellement avantageuse et à favoriser le développement de la coopération économique entre les deux pays et la promotion du développement durable,
SONT CONVENUS de ce qui suit :